

Paris, le 16 mars 2018

Monsieur,

Je reviens vers vous suite au carton que vous m'avez adressé concernant la campagne organisée par la Ligue de Défense des Conducteurs concernant le projet de réglementation de l'abaissement généralisé de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire.

Je vous confirme que le dispositif prévu sera bien mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur l'ensemble des routes à double sens - sans séparateur central - pour une phase d'expérimentation de 2 ans, ce qui permettra d'en évaluer l'efficacité.

L'objectif de cette mesure est de sauver des vies (entre 350 à 400 par an selon les estimations) et d'éviter des blessures parfois irréversibles pour un impact très limité sur la durée des trajets : la différence est de seulement 3 minutes pour un trajet de 40 km par exemple).

Par ailleurs, après des années de baisse, le nombre de morts sur les routes est reparti à la hausse depuis 3 ans. Aujourd'hui ce sont plus de 3 000 morts et 70 000 blessés par an.

En l'état de la législation, c'est une décision réglementaire qui est de la responsabilité du Gouvernement et n'a pas vocation à être votée dans l'hémicycle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma sincère et respectueuse considération.



**Bruno MILLIENNE**

Député de la 9<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines  
Conseiller régional d'Ile-de-France

**Assemblée Nationale**

126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP  
Tél. : (33) 01 40 63 69 22 / (33) 07 84 54 26 07  
bruno.millienne@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE